



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 31 mars 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	15	12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Marie LEBRE

Administrateurs présents : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, VAILLAT Fanny, BOURGUE Michèle, AGARD Yvette, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine

Administrateurs ayant donné pouvoir : JEAN Nathalie donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, FRASCA Karine donne pouvoir à CARELLO Danièle

Administrateurs absents : MORENO Manuel, MARTINEZ Katia, FIORILLO Chantal

Délibération N° 25/10-

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DE L'OUSTAOU

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Lors de la séance du 10 Février 2025, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2025. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le budget primitif du budget principal du CCAS et de son budget annexe de l'Oustaou pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget annexe de l'Oustaou,
Vu la délibération n°25/01 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025,
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2025 du budget annexe de l'Oustaou au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement selon la maquette jointe en annexe.

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'Oustaou arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	614 601,03 €	614 601,03 €
Investissement	243 311,26 €	243 311,26 €
TOTAL	857 912,29 €	857 912,29 €

PRECISE que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'Article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la délibération relative au vote du budget principal du CCAS délibéré précédemment lors de la même séance du Conseil.

PRECISE que le Budget de l'exercice 2025 a été établi et voté par nature ; auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la Circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au J.O le 24 avril 1996).

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Jean-Marie LEBRE



Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le
Publication/notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E.legalite.com